



Le mot du Maire

J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir notre gazette cabanialaise. Celle-ci retrace le bilan des activités du conseil municipal, très investi.

Le virus de la covid19 est toujours là, il est maintenant supplanté par le virus omicron qui se propage encore plus vite. Pour vous tous, votre famille, vos amis, collègues et voisins, ayez toujours présent à l'esprit qu'il faut vous protéger et surtout protéger les autres ; continuons d'appliquer les gestes barrières, la distanciation sociale, faisons le maximum pour que les virus ne nous atteignent pas.

Depuis notre élection en mars 2019, nous avons été comme vous bloqués par cette pandémie, elle nous a empêchés de lancer nombre de promesses inscrites sur notre profession de foi. Malgré tout, nous vous avons informé régulièrement de l'avancée des dossiers, c'est à mon sens un devoir.

Nous allons continuer à embellir notre village, nous l'avons sécurisé un peu plus pour protéger nos enfants que ce soit dans les lotissements et sur certaines voies communales.

Nous avons aussi budgétisé des travaux d'isolation sur différents logements locatifs de même que la salle des fêtes.

Travaux en réflexion : aménagement du centre bourg, de la fontaine et création d'un petit lotissement de 4 lots « le Lavoir ».

Volet développement économique sur notre zone d'activité : il va être installé sur 2 hectares 60 des panneaux photovoltaïques. Cet espace verra le jour courant 2026.

Il reste des lots disponibles à la vente. Pour ceux qui veulent s'installer sur notre bassin de vie, vous pouvez vous rapprocher de la Communauté de Communes Terres du Lauragais qui vous renseignera efficacement.

Notre école au sein du RPI voit une diminution régulière du nombre d'élèves. A ce jour, un projet de restauration sur place se dessine avec plusieurs communes. Dans ce contexte, le conseil municipal s'oppose à ce projet qui conduira à un coût prohibitif des repas.

Pour compléter mon propos, je rappelle que toutes les personnes désireuses d'être aidées dans leurs difficultés administratives passagères peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui font preuve de civisme pour préserver la qualité de vie de notre environnement.

Merci aux employés municipaux qui mettent leur savoir-faire au service de la population, les adjoints et les conseillers qui participent en permanence au bien vivre de nos concitoyens et aident à améliorer leur cadre de vie.

Bienvenue à tous nos nouveaux habitants qui ont fait le choix de construire un projet de vie sur notre commune.

Madame Isabelle NARCISSE et Madame Annie MARTIN sont là pour vous accueillir, vous trouverez auprès d'elles une oreille attentive, et leur dévouement facilitera votre intégration à notre commune villageoise.

Merci à Mr Bernard VALETTE et sa contribution au sein de la commune en tant que maire honoraire.

Après une année morose remplie d'incertitudes, il nous reste à espérer que 2022 qui commence vous apporte à tous santé, prospérité, joie et satisfaction pour vous, votre famille et vos proches.

Quelques Chiffres...

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif de l'année 2021 se clôture avec :

- Un excédent de fonctionnement de : 384 286.30 €
- Un excédent d'investissement de : 271 225.81 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>Charges à caractère général</u> :	59 210.32 €
(Entretien des bâtiments, assurances, frais postaux, frais téléphoniques, fournitures administratives)	
<u>Charges de personnel</u> :	80 430.63 €
<u>Amortissement PLU</u> :	4 206.50 €
<u>Remboursement des emprunts financiers</u> :	13 136.55 €
<u>Charges gestion courante</u> : école (80 326 €)	143 821.36 €
(Subventions aux associations, service départemental incendie, indemnités aux Elus, cotisations diverses)	
<u>Soit un total</u>	300 805.36 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Remboursement sur personnel :	267.84 €
<u>Produits de services</u> :	5 556.46 €
<u>Impôts et taxes</u> :	
(Impôts locaux, contributions de compensations) :	130 347.00 €
<u>Dotations, participations</u> :	110 503.92 €
<u>Revenus des immeubles</u> :	73 465.68 €
<u>Produits exceptionnels</u> :	15 358.99 €
<u>Soit un total</u>	335 505.08 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunt capital :	23 179.13 €
Dépôts et cautions :	1 185.22 €
Frais documents urbanisme :	4 206.50 €
Immobilisations :	151 482.11 €
<u>Soit un total</u>	183 297.93 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dotations fonds divers :	41 334.55 €
Dépôts et cautions :	1 565.03 €
Subventions d'investissements :	353.61 €
Frais études :	5 520.00 €
<u>Soit un total</u>	52 979.69 €

BUDGET DU LOTISSEMENT « LE LAVOIR »

Le budget du lotissement a été ouvert le 16 juillet 2021 pour un montant de dépenses estimé à **140 129 €**.

BUDGET DU CCAS

Le compte administratif de l'année 2021 se clôture avec un excédent de fonctionnement de **3 286.70 €**

Thierry ROUVILLAIN

Travaux

Futurs travaux du centre bourg

Comme vous le savez, le Centre bourg de notre village va se refaire une beauté et être remis au goût du jour tout en respectant son histoire et ses valeurs environnementales.

Le conseil municipal se penche en ce moment même sur le choix du maître d'œuvre. C'est-à-dire, l'équipe de dessinateurs, géomètres, experts... qui élaborera les plans définitifs du projet, qui gèrera les travaux et le phasage des interventions des différentes entreprises. Cela peut vous paraître assez long, mais on estime le coût des travaux à hauteur de 500 000 euros.

Dans la période actuelle il est très compliqué d'estimer les différentes subventions et aides des différents organismes de l'État, pour ensuite connaître les dépenses approximatives de notre commune.

Pas d'inquiétude. Si le projet a vu le jour, c'est que les capacités financières du Cabanial sont réelles et comme on le répète assez régulièrement, nous n'avons en aucun cas augmenté les taux d'imposition.

Le conseil espère que les travaux démarreront durant le second trimestre de cette année 2022.

Tous les Cabanialais (es) seront avertis en temps et en heure quant au début de cette rénovation. On sait déjà les grandes gênes que cela va occasionner. Beaucoup de bruit, accès au domicile compliqué, etc.... Nous vous demanderons de faire preuve de patience et de courtoisie envers les différents corps de métier et de nous contacter si vous avez du mal à comprendre ce qu'ils font ou si vous apercevez une malfaçon.

Tous ces travaux sont faits pour vous, Cabanialaises et Cabanialais, dans l'optique d'améliorer l'esthétique de votre village mais aussi son accessibilité.

Julien BARZI

Les travaux externalisés sur la commune

Il a été confié à des entreprises extérieures un certain nombre de travaux importants ;

Dans le domaine de la sécurisation de nos voies publiques, au regard du comportement dangereux de certains automobilistes nous avons fait installer des ralentisseurs au chemin du Moulis, dans le lotissement La Serre et au lieu-dit l'Enrazous.

Nous avons complété notre dispositif par divers panneaux de signalisation invitant les usagers de la route à circuler en respectant le code de la route et en particulier la vitesse.

Une zone de covoiturage est en cours de réalisation au niveau de l'ancienne gare, avec modification de son emplacement, ainsi que celui de l'abribus.

Le pont de Bertranjon nous a donné beaucoup de soucis suite à la rupture de la canalisation en fonte alimentant en eau la commune, celle-ci était installée dans le corps du pont lui-même, ce qui a provoqué des dégâts sur la structure et nous a fait craindre le pire. Fort heureusement les désordres ont été limités, mais la remise en état s'effectuera courant premier trimestre de cette année. La résistance du pont a été contrôlée par un bureau spécialisé et nous en avons profité pour contrôler les autres ponts appartenant à la commune ce qui nous a conduit à en limiter le tonnage des véhicules pouvant les emprunter à 19 tonnes.



Le grand Rey

En 2023 le gouvernement va interdire de louer les logements considérés comme « passoires énergétiques ». De ce fait, par anticipation, de gros travaux d'isolation en façade ont été confiés à une entreprise extérieure, celle-ci est intervenue sur quatre logements du Grand Rey qui ne répondaient plus à la réglementation à venir.

Cette isolation consiste à crépir la façade, y fixer un isolant de 18 cm d'épaisseur, d'y coller un grillage sur lequel est à nouveau mise une couche de crépis brut puis une couche de finition.

La toiture des deux logements du Grand Rey concernés par l'isolation a été refaite à neuf. Le remplacement des vélux a été effectué. Concernant les logements restants, une isolation sous toiture va être injectée dans le courant du premier trimestre.

Un poêle à granulés a été installé dans un appartement ainsi qu'un insert dans l'autre logement, tous deux dotés d'une VMC hygro-réglable.



Autres travaux

Le logement de l'ancienne école a lui aussi bénéficié de travaux d'isolation ; récemment il a été procédé au remplacement du chauffe-eau électrique.

D'autres travaux d'isolation ont été réalisés dans un logement du centre bourg ainsi qu'à la salle des fêtes toujours selon le principe de soufflage de laine de verre sous toiture. L'ancienne écurie du presbytère a été également isolée en plafond pour protéger l'appartement du dessus.

Deux vélux en très mauvais état ont été remplacés dans le logement situé au-dessus de la mairie.

Une grande partie des volets de notre patrimoine immobilier vont par ailleurs être repeints.

Beaucoup de travaux d'entretien ou de rénovation ont été assurés par Francis PUECH et depuis peu avec le concours d'un nouvel agent d'entretien Michel FOURNIÉ. Il s'agit des travaux d'entretien des espaces verts, d'élagage, de nettoyage de la voirie et autres.

Compte tenu de leurs multiples compétences : plomberie, électricité, mécanique etc., la remise en état de plusieurs logements leur a été confiée après le départ de locataires ; la tâche consistant en des travaux de peinture, de petite menuiserie, d'installation de radiateurs électriques et de beaucoup d'autres choses encore.

Futur lotissement communal le Lavoir Pool Routier

Un lotissement de quatre lots est en cours de réalisation. Il se situera à côté du lavoir.

La mise en vente du premier lot aura lieu au premier semestre 2022.

Maurice BARDIER

Les travaux concernant l'entretien des voies communales sont de la compétence de la Communauté de Communes « Terres du Lauragais ».

Ces travaux sont engagés dans le cadre d'un programme subventionné par le Conseil Départemental appelé Pool Routier. Ont été traités cette année le VC 16 en bordure de la route départementale N°1 du VC 19 au lieu-dit « La Lagade » ainsi que le chemin du « petit bois ». A également été traitée l'étanchéité de surface des ponts ; tout cela dans le cadre de l'enveloppe qui nous a été attribuée.

Florent TAFFARELLO

La Fibre Optique

Le déploiement de la fibre est un enjeu majeur pour améliorer l'efficacité et la rapidité de la connexion internet des habitants.

Mais la fibre c'est quoi ?

La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine plastique, transmettant des données grâce à la conduction de la lumière. Elle offre un débit d'informations nettement supérieur aux câbles de communication traditionnels (en cuivre) et permet de répondre de manière fiable aux nouveaux usages de l'internet (télévision, visioconférence, transmission de données...). Ce sont les câbles que vous pouvez voir au sommet des poteaux téléphoniques.

Le déploiement en Haute-Garonne est en cours ; il se fera sur un temps record de 4 ans. Notre commune du Cabanial est dotée de la fibre depuis cette année. Hormis quelques habitations qui ne sont pas encore éligibles (mais le seront bientôt), la majorité le sont. Ils peuvent donc faire leur demande de raccordement via le site internet www.fibre31.fr.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur ce même site qui est très complet et vous permettra de faire l'ensemble des démarches pour profiter de l'internet à très haut débit.



Vincent DE CONTI

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

Le SDEHG est un outil de mutualisation à l'échelle départementale qui veille à la qualité de l'électricité distribuée et développe le réseau électrique, notamment l'éclairage public.

La commune du Cabanial travaille actuellement avec le SDEHG dans le cadre d'un programme de modernisation de l'éclairage public subventionné à 80%.

Il est question de mettre à jour le matériel d'éclairage public du centre-bourg qui comprend une cinquantaine de points lumineux.

Le remplacement des ampoules au sodium par de la LED permettra à la commune de faire d'importantes économies en matière d'éclairage public. De plus, ces nouvelles installations autorisent une meilleure canalisation du flux lumineux, évitant ainsi une pollution lumineuse diffuse nuisible à la faune et la flore.

Nous ne connaissons pas encore le calendrier de ces travaux mais ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ce projet.

Plus d'information sur le SDEHG sur le site

www.sdehg.fr



Vincent DE CONTI

L'Association Foncière de remembrement (AFR)

L'association est régie par les dispositions de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relatif aux associations syndicales de propriétaires et des textes d'application, notamment le décret n° 2066-504 du 3 mai 2006 sous réserve des dispositions spécifiques dans les statuts.

L'AFR est soumise à la tutelle du préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur et a été instituée par arrêté préfectoral au mois d'octobre 1976 (année du remembrement).

Elle regroupe tous les propriétaires (de plus d'un hectare de terres agricoles) concernés par l'aménagement foncier sur le territoire des communes de Le Cabanial et d'Auriac-sur-Vendinelle.

Conformément à l'arrêté préfectoral instituant l'AFR, le siège est fixé à la mairie de Le Cabanial.

Objet : l'AFR est chargée de la réalisation de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages.

Pour ce qui nous concerne, il s'agit de l'entretien des ruisseaux et fossés d'exploitation (débroussaillage, curage), entretien de certains chemins ruraux.

A titre ponctuel ou marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet principal ou qui en sont le complément naturel (ex : mise en place de chemin de randonnées).

Organes administratifs : l'association a pour organes administratifs l'assemblée des propriétaires (celle-ci s'est réunie dernièrement le 7 octobre 2021).

Composition du bureau : le bureau comprend le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, un délégué du directeur départemental des territoires, 4 propriétaires désignés par la chambre d'agriculture et 4 propriétaires désignés par délibération du conseil municipal.

Le bureau a élu en son sein le Président, Bernard VALETTE, le Vice -Président, Laurent MARQUIER.

Les propriétaires membres du bureau sont désignés pour six ans.

Les dispositions financières :

a) Le budget primitif s'élève à 25 450 €.

Le bureau procède au vote du budget avant la fin du 1er trimestre de chaque année et le transmet au préfet et au trésorier payeur.

b) Compte de gestion et compte administratif : ils sont présentés par le président, certifié exact par le trésorier payeur général et transmis au préfet avant le 15 juillet de l'année suivant l'exercice.

Voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense qui s'élève cette année à 3 084 €.

Les recettes de l'AFR comprennent :

- Les taxes ou cotisations dues par ses membres d'un montant de 3 233 €.
- Les subventions de diverses origines.

Propriété des ouvrages : l'association foncière de remembrement est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise et en assure l'entretien. L'implantation des fossés, ruisseaux et chemins ruraux représentent une surface de 8 hectares.



Conditions particulières : « Le Peyrencou »

Ce cours d'eau appartient à l'association foncière mais est géré par le syndicat de la vallée de l'Hers et du Girou. Le cours d'eau relève de la loi sur l'eau et demande un entretien très particulier. Il fera l'objet d'un prochain article.

Bernard VALETTE

Les ordures ménagères



L'année 2021 vient de se terminer, c'est l'heure du bilan.
On ne va pas se mentir : nous pouvons mieux faire... nous *devons* faire mieux !

Pourquoi ?

1) Nous avons constaté encore trop d'incivilités : emballages encombrants, objets volumineux, vêtements usés... déposés à côté des containers, Gravats, sacs de matériaux, polyanes... dans les containers jaunes.



2) L'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) instaurée par l'Etat, qui passe de 30 € en 2021 à 40 € la tonne en 2022, pour terminer (pour l'instant) à 65 € la tonne en 2025, s'applique justement sur tous ces déchets qui encombrant nos containers et ne sont pas valorisés : *plus il y en a, plus ça pèse. Plus ça pèse, plus ça coûte : CQFD*

Comment ?

Il faut réduire la quantité de déchets produits :

- Achetons en vrac ou privilégions les articles peu emballés,
- Amenons à la déchetterie nos déchets verts, volumineux ou polluants,
- Compostons au maximum,
- Trions davantage les déchets recyclables,

- Déposons dans la colonne à textiles : tous les textiles (y compris usés) mais propres, les chaussures liées par 2, ainsi que la maroquinerie.
- Donnons une nouvelle vie aux objets dont nous n'avons plus l'utilité.

Ne déposons rien en dehors des containers dédiés.

Les moyens

- ✓ Nous bénéficions de 2 déchetteries proches du Cabanial :

Caraman : chemin de la Fontaine de Rolle
Ouverte du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

Revel : ZI de la pomme, avenue Marie Curie
Ouverte du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-17h50

- ✓ La recyclerie « la Recyclante », 1 avenue des sports à Caraman acceptera les objets dont vous n'avez plus l'utilité.

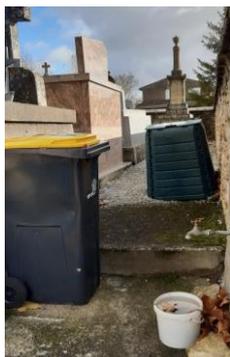
<https://la-recyclante.business.site/>

lundi	14h-17h30
mercredi	14h-17h30
jeudi	9h30 -12h30
samedi	10h - 12h30 14h 17h30

DÉPÔT LE MERCREDI APRÈS-MIDI ET LE SAMEDI

✓ Le SIPOM installe gratuitement des composteurs, sur simple demande, chez les particuliers qui le souhaitent.

Certains l'auront déjà remarqué, nous avons installé un composteur dans chacun des cimetières afin d'y déposer les fleurs fanées. Nous avons pu constater que vous en avez fait bon usage et nous vous en remercions.



✓ Une colonne à textiles est à votre disposition au centre du village, près du cimetière.



✓ Nous tenons à votre disposition, à la mairie, des bacs pour y déposer les bouchons en plastique, pour l'association « bouchons 31 », ainsi que les piles usagées.



✓ Enfin, nous avons les points de collecte avec leurs containers, pour les petits déchets de tous les jours.

Les projets

- ✗ Installation d'un composteur collectif au centre du village pour les administrés ne disposant pas de jardin,
- ✗ Installation de cache-containers en métal autour des containers situés en bordure de chemin afin qu'ils ne se renversent pas par grand vent.

Quelques dates

- ✗ Janvier 2023 : recyclage de tous les plastiques : pots de yaourts, barquettes de biscuits, film autour des bouteilles...
- ✗ Janvier 2024 : les biodéchets sortent de la poubelle !
Tout ce qui ne peut pas être composté (os, arrêtes, coquillages, restes de cuisine...) sera emballé dans un sac de couleur fourni par le SIPOM avant d'être déposé dans le container vert.

Nous reviendrons vers vous pour plus d'informations le moment venu.

En marge

- La Recyclante, à Caraman, est victime de son succès. Elle manque de place pour entreposer tous les objets qui lui sont confiés : si vous possédez un local (garage, hangar ou autre) dont vous ne vous servez pas, merci de contacter Mariana TURCONI au 05.34.65.35.27
- Nous envisageons la création d'une boîte à livres à disposer au centre du village.
- La collecte de textiles organisée au mois de novembre a bien fonctionné : merci pour votre investissement.
- Le vide-dressing du 14 novembre 2021 n'a pas remporté un vif succès. Peut-être à cause du mauvais temps ?



Nous ne nous décourageons pas et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 10 avril pour la collection printemps / été 2022 !



2022 commence, prenons de bonnes résolutions concernant la gestion de nos ordures ménagères et... essayons de les tenir !



DECHETS VERTS : circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre



UNE PRATIQUE INTERDITE, DANGEREUSE ET TRÈS POLLUANTE

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut-être appliquée !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ **160 kg** de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...



QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée. (art 131-13 du code pénal)



QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires ;
- l'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées) ;
- le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers) ;
- les brûlages dans le cadre de gestion forestière ;
- en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt. (art 134-6 du code Forestier)

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**.

LES SOLUTIONS

Le **broyage des végétaux** (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de **paillage** des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.



Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



Les déchets verts peuvent également être collectés dans les **530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation** de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.



Il est également possible de **limiter la production de déchets verts** en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, **48 000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2800 en Occitanie**. (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :

- 13 000 KM** parcourus par un véhicule diesel récent ;
- 14 000 KM** parcourus par un véhicule essence récent ;
- 3 SEMAINES** de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...
- 3 JOURS** de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

Pour en savoir plus



Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



ADEME en Occitanie
www.occitanie.ademe.fr

Votre mairie

La vie à l'école

En septembre 2021 l'école compte 124 élèves dont 35 issus du Cabanial et répartis en 6 classes. Pour la rentrée 2022 nous prévoyons un effectif de 128 élèves.

Cantine

Un questionnaire a été réalisé par les parents délégués concernant la cantine pour lequel 75% des parents ont répondu. Voici les résultats :

- 66% des parents sont satisfaits voire très satisfaits de la qualité des repas, aucun n'est mécontent
- 61% des enfants apprécient la nourriture (11% ne savent pas)
- 66% pensent que leur enfant mange suffisamment
- 74% des enfants viennent manger avec plaisir
- 12 parents sont favorables à la cantine sur place
- 1 seul parent souhaite que soit mis en place le coefficient familial

Un chiffrage pour une mise en place d'une cantine sur place dans notre école a été fait par une équipe composée de 3 parents délégués et d'élus de nos 5 communes. Cette étude a été faite sur une base de 134 élèves or l'école compte à ce jour 124 élèves et certains ne mangent pas à la cantine. Les montants indiqués ci-dessous sont donc minimisés.

Le coût annuel supplémentaire dans le budget de nos communes sera de 19 283€ sans compter l'investissement minimum de 55 000€... mais ce chiffre reste à affiner et devrait être revu à la hausse.

Le coût du repas serait de 6.83€ par enfant et par jour. Une enquête a également été publiée par l'Association des Maires de France qui indique que le prix du repas hors investissement est en moyenne de 7.48€ par jour et par enfant.

Ce projet entraînera donc des répercussions sur le pouvoir d'achat de nos familles avec une hausse considérable de nos impôts.

Comme nous vous en avons parlé lors de nos précédentes communications la commune du Cabanial soutient la majorité des familles et s'oppose à la mise en place d'une cantine sur place. Les points évoqués ci-dessus nous confortent encore plus dans cette décision.

Prix des repas

Le prix actuel des repas est de 3.45€ par enfant et par jour. La mise en place de la Loi Egalim au 01 janvier 2022 va entraîner une augmentation du prix des repas de notre prestataire de 0.18 € par enfant et par jour.

L'ensemble des communes du SIVOM a décidé de ne pas appliquer aux familles cette augmentation pour la fin de cette année scolaire

Quotient familial

La commune, tout comme la majorité des communes du RPI et des parents n'a pas donné une suite favorable à la mise en place du coefficient familial pour le paiement de la cantine. Ce mode de facturation augmenterait significativement la facture pour nos familles. Nous trouvons ceci discriminatoire pour les familles qui paient des impôts...



Projets à venir

Création d'un city stade (terrain multisport) : Budget prévisionnel 75 000 €.

Fermeture partielle du préau « maternelle » et « primaire » : Budget 33 000 €.

A noter qu'en 2021 le budget du RPI est de 204 657.60€ hors emprunt. Le Cabanial a participé à hauteur de 59 161.20€ (soit 1690.32€ par an et par enfant) ce qui représente le plus gros budget du village.

Travaux réalisés

Achat d'un logiciel permettant la dématérialisation du paiement de la cantine et de la garderie, la publication des menus, l'annulation des repas, informations sur l'école...

Déploiement de l'appli Iliwap qui permet au SIVOM de communiquer sur la vie de l'école.

L'école numérique : installation de 6 vidéoprojecteurs et ordinateurs.

Étanchéité du toit : des problèmes de mal façon concernant l'étanchéité du toit ont été constatés. Une procédure est en cours avec les assurances pour la réfection de la totalité du toit.

L'association Môm and Co



C'est quoi ?

C'est un groupe de parents bénévoles qui œuvre à l'organisation de manifestations pour l'école des Cinq Clochers (les 5 clochers représentent les 5 communes qui ont créé le groupe scolaire : Le Cabanial, Montégut Lauragais, St Julia, Roumens et Nogaret).

Quels sont nos objectifs ?

Notre but est de récolter de l'argent pour la réalisation des sorties scolaires de nos enfants (assister aux concerts de l'Orchestre du Capitole, séjours avec nuitées...), création d'un jardin pédagogique, financement de matériel éducatif tout en redynamisant nos 5 communes.

Lors des manifestations nous privilégions les producteurs de nos communes lorsque cela nous est possible.

Que réalisons nous ?

Nous faisons tous les ans une vente de sapins de Noël de la Montagne Noire et de couronnes de Noël que nous distribuons le 1er vendredi de décembre, mais aussi un Carnaval en février. Notre premier loto aura lieu en mars 2022 et le repas de fin d'année (qui rassemble plus de 300 personnes) en juin.

Manifestations 2021

Nous avons organisé une vente de chocolats de Pâques, une tombola et une vente de sapins et de couronnes de Noël. L'ensemble de ces manifestations a permis de verser 1850€ à l'école. Ces dons ont permis à nos enfants d'aller voir le spectacle de l'Orchestre du Capitole et visionner des films de Noël au cinéma de Revel cette année. D'autres projets sont prévus par l'équipe enseignante pour 2022.



Animation du Village

Fête de Noël

Les conditions sanitaires actuelles ne nous ont pas permis d'organiser la fête de Noël programmée pour le samedi 11 décembre 2021 par l'équipe municipale et le comité des fêtes. Il y était prévu un spectacle, un goûter et un concours de dessins pour nos enfants en présence du Père-Noël.

Nous avons organisé à la place une distribution de confiseries en porte à porte et les enfants ont pu déposer dans la boîte aux lettres du Père-Noël leur lettre ainsi que leur dessin dans le cadre du concours « dessine ton plus beau sapin de Noël ». Ce concours réalisé pour la première fois sur notre commune récompensera 3 enfants suivant leur tranche d'âge. Nous connaissons les heureux gagnants fin janvier 2022.



Animation tennis



Nous avons réalisé une initiation au tennis pour les enfants et les adultes le dimanche 24 octobre 2021 en présence de Paul Halbedel (président du club de tennis de Caraman). Nous réitérerons cette animation le dimanche 3 avril 2022.

L'abonnement annuel (soit du 1er janvier au 31 décembre) pour l'accès au terrain de tennis est de 30 euros par famille pour les résidents du Cabanial et de 50€ pour les extérieurs à la commune. Vous pouvez venir vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Un chèque de caution de 60 euros vous sera demandé en échange de la clé. Le terrain est équipé d'un éclairage public pour une utilisation nocturne.

Fabienne SOULIÉ

Quelques dates à retenir



- **Samedi 5 février** : Assemblée générale du Comité des fêtes
- **Samedi 12 février** : Carnaboum de l'école des 5 Clochers à 14h30 à la salle des fêtes de Nogaret organisé par l'association Môm and Co (annulé en raison de la situation sanitaire actuelle)
- **Samedi 12 mars** : 1er Loto de l'école des 5 Clochers à 20h30 à la salle des fêtes de St Julia organisé par l'association Môm and Co
- **Samedi 19 mars** : Repas « Moules Frites » organisé par le Comité des Fêtes
- **Dimanche 3 avril** à 14h00 : Initiation au tennis pour les enfants et les adultes sur les terrains de tennis de notre commune animée par le tennis Club de Caraman
- **Dimanche 10 avril** : vide dressing printemps / été 2022
: 1^{er} tour des élections présidentielles
- **Dimanche 24 avril** : Second tour des élections présidentielles
- **Dimanche 12 juin** : 1^{er} tour des élections législatives
- **Dimanche 19 juin** : Second tour des élections législatives
- **Vendredi 24 juin** : Fête de fin d'année de l'école des 5 Clochers à la salle des fêtes de Roumens organisée par l'association Môm and Co (programme en cours de construction)
- **Samedi 25 juin** : Randonnée organisée par le Comité des Fêtes
- **Vendredi 16 - samedi 17 - dimanche 18 septembre** : Fête locale
- **Vendredi 28 octobre** : soirée Halloween organisée par le Comité des Fêtes
- **Samedi 19 novembre** : soirée « vin nouveau » organisée par le Comité des Fêtes
- **Décembre** : Vente de sapins et de couronnes de Noël
Projet de marché de Noël organisé par l'association Môm & Co
Noël des enfants du village



Histoire

*Doyen du village, **Elie Valette**, 99 ans nous offre pour l'occasion de ce numéro, un témoignage essentiel sur la vie de notre village : Entre travaux, fêtes et mutations... au cœur de ce que l'on nomme la « Grande histoire ».*
Je tiens à le remercier chaleureusement pour ce cadeau fait aux générations futures, qui invite à la modestie, et suscite l'admiration.



Elie Valette et son arrière-petit-fils, Julien



La gare du Cabanial avec « le petit train noir »

Chronique d'antan- 1^{er} tiers du XX^{ème} siècle-

Quand on aime la vie, on aime le passé, parce que c'est le présent tel qu'il a survécu dans la mémoire humaine. (M. Yourcenar)

En ce début du XX^{ème}, notre pays, marqué par les avancées scientifiques et technologiques se met à l'heure de la vitesse. Les voies ferrées fleurissent un peu partout et mettent en contact les territoires ! Bien sûr, les populations urbaines sont les premières bénéficiaires de cette modernité, mais nos campagnes, longtemps en autarcie s'ouvrent à l'extérieur, et les productions agricoles trouvent de nouveaux débouchés... Grâce à la gare du Cabanial, le marché de Revel devient facilement accessible, un rendez-vous hebdomadaire incontournable des populations villageoises alentours, où l'on fait des affaires, mais où l'on s'échange également les nouvelles ! A Toulouse, c'était à la halle aux grains (place Dupuy) qu'avait lieu le grand marché.



Marché de Revel au tournant du siècle

Les promesses de ce XX^{ème} s. naissant sont hélas rapidement déçues, balayées par la guerre, qui elle aussi se modernise pour le plus grand malheur de tous cette fois-ci. Le développement de l'artillerie, de la science et des technologies au service de la destruction sont à l'origine d'une véritable saignée démographique : 1,7 millions de morts, 27% des 18-25 ans, imaginez ! Et combien de veuves et d'orphelins... Le pays étant très largement rural, nos campagnes sont les premières pourvoyeuses de victimes (on en dénombre 22 au Cabanial). Elles ne s'en remettent jamais vraiment. Sur les photographies au début des années 1920, les femmes sont très majoritaires, beaucoup portent l'habit de deuil, à côté de « gueules-cassées ». Pourtant la vie doit reprendre et le travail (qui ne manque pas) également.



Je suis né à cette époque, en 1922. Notre village des « Cabanes » porte bien son nom. Point d'opulence ici. La plupart des habitants sont métayers. Au centre du village, les habitations donnent sur l'actuelle rue du château. De l'autre côté, en contre-bas, la rue de l'église ouvrait sur des granges. C'est là que les familles entretenaient des animaux de ferme. Les bêtes allaient s'abreuver à l'une des deux mares situées de part et d'autre du village (l'une se trouve sous l'arbre de la liberté planté en 1989) et recouvraient au passage de leurs bouses, le sol en terre battue. S'il existe bien quelques propriétaires du côté d'en Varennes, le mode de vie reste simple et sans prétention, contrairement à Auriac sur Vendinelle où fleurissent de belles propriétés. Je dis cela sans mépris, et si ma jeunesse a été plus difficile que celle que peuvent vivre les enfants d'aujourd'hui, je garde de beaux souvenirs, simples, sains.

A cette époque, la nature impose son rythme. Les travaux des champs obéissent aux saisons. Les parcelles agricoles sont alors bien petites, parfois éloignées, séparées par des haies. Il y avait également de nombreux espaces dédiés à la viticulture. Un paysage bien différent de celui d'aujourd'hui, redessiné, malmené par l'agriculture intensive ! L'activité agricole est une rude besogne et en été les journées sont longues, le bénéfice parfois hasardeux, surtout dans les années qui ont suivi la grande crise de 1929.

Lorsque vient l'hiver, le coucher du soleil précoce impose un autre rythme : C'est le temps des veillées. Le mercredi et le samedi, le soir au coin du feu, on se raconte des histoires, on s'échange les nouvelles. Les femmes discutent entre elles en tricotant, pendant que les enfants jouent auprès d'elles. Les hommes jouent aux cartes, sirotant le vin du cru ou bien l'alcool distillé localement (chaque famille a alors le droit de produire 1000 litres).

Cette sociabilité se manifeste également autour de certaines fêtes comme celle du village évidemment ! Les habitants, toutes générations confondues se retrouvent au village, non loin du café (il y en a alors deux au Cabanial). Chacun apporte de quoi manger, boire et partage un bon moment de convivialité. Le village était alors très animé : Les cris d'enfants nombreux, se mêlaient aux discussions, chants et éclats de voix des adultes. En arrière-plan, les animaux participaient à leur manière à ce concert. Cet univers sonore était bien-sûr complété par le traditionnel bal. Celui-ci se déroulait dans la salle des fêtes qui n'était alors qu'une halle ouverte, uniquement « fermée » d'un côté par des branchages. Sur l'estrade (au-dessus de l'actuel comptoir), accordéonistes, clarinettistes donnent la cadence. Certains comme Raymond Denille sont d'excellents danseurs et valseurs !



Raymond Denille
(1913-1950)

Au moment de la Saint-Jean, une fête organisée par le secours mutuel a eu lieu un temps. Cette organisation avait pour but de permettre aux adhérents de faire face en commun aux risques de la vie. Un bel exemple de solidarité rural, ancêtre des mutuelles modernes.

La religion a longtemps été le ciment de la communauté villageoise, et l'église, un lieu de sociabilité, la communion, un rituel important. Ma première communion s'est déroulée en 1930. Il y avait alors un curé affecté au Cabanial et des messes s'y déroulaient chaque dimanche, entrecoupées de chants. La fête de Noël était évidemment le moment le plus important. L'église s'ornait alors d'une crèche réalisée par les habitants. Pour l'occasion, deux messes s'y déroulaient le 25 décembre au matin : Celle de 8h était destinée aux femmes et une autre à 11h était célébrée pour les hommes. Il fallait en effet que les dames aient le temps de préparer le repas ! Ce dernier est bien entendu plus copieux qu'à l'ordinaire, mais très éloigné de ce qui se fait actuellement : Un poulet rôti. La simplicité, toujours... Point de sapin, ni cadeaux pour les enfants...

Pourtant, la figure centrale du curé au sein de la communauté est concurrencée dans les années 1930 par celle de l'instituteur. Depuis les lois de Jules Ferry (1881-82) et plus encore du fait de la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), le hussard de la République dispense des savoirs fondés sur la raison et distille le concept de laïcité. Comme dans Don Camillo, certaines personnalités du village prennent parti pour l'un ou l'autre camp... Me revient ce souvenir longtemps raconté bien après les faits : C'était à la veille de la Grande Guerre. Une jeune fille particulièrement douée pour la chose scolaire se trouvait soutenue par l'instituteur dans ses ambitions d'études. Opposé à cette « aberration », le curé fit connaître son point de vue à la famille. Mais c'était sans compter sur la verve de l'instituteur qui, soutenu par certains habitants s'en alla dire au brave curé le fond de sa pensée. Il faut croire que l'entrevue dégénéra puisque l'homme de foi décida... d'excommunier tout le village ! Les rapports se décrièrent quelque peu par la suite...

L'école se situait jadis au niveau de la porte de l'autan. J'ai pour ma part eu cours à l'endroit où se trouvent les actuelles archives de la mairie. On y accédait par les escaliers extérieurs situés sous le porche. L'école a par la suite été déplacée au presbytère. Lorsque j'ai obtenu mon certificat d'études, il y avait environ trente élèves. C'était en 1934, j'avais 12 ans, et l'âge de travailler...

Propos recueillis par Guillaume Poujol

**Un grand merci à François Denille pour ses précisions, son aimable contribution et ses dons généreux aux archives de la mairie, notamment le recensement des habitants du village (et leur métier), imposé par le décret du 2 décembre 1851, en vue du plébiscite organisé par suite du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte. Ce document exceptionnel et en excellent état, visible en mairie, nourrira les archives départementales.*

Commémoration du 11 novembre 1918

Le 14 novembre M. le Maire entouré de son conseil municipal et devant les Cabanialais, a commémoré la signature de l'armistice signé le 11 novembre 1918 par le Maréchal FOCH, mettant ainsi fin à la « Grande Guerre ».



Monsieur le Maire a déposé une gerbe devant le monument aux morts, il était entouré de 7 portes drapeaux anciens combattants représentant la FNACA. Qu'ils en soient ici remerciés : ils perpétuent la mémoire des sacrifices endurés par nos soldats. Ont également été cités les noms des soldats qui cette année encore, ont payé

de leur vie la défense des valeurs républicaines.

Après la cérémonie, Monsieur le Maire a convié les participants à un vin d'honneur à la salle des fêtes. Ce fut un moment particulièrement apprécié par tous ; les occasions de se retrouver ayant été rares cette année pour cause de pandémie.

A cette commémoration se sont également joints à distance les élèves de 3^e du collège Vincent Auriol de Revel. Ces derniers devaient en effet rédiger une lettre fictive de « Poilu » à la famille restée à l'arrière... Une belle opportunité de mettre en lumière les connaissances acquises, un bel hommage de la Jeunesse à ceux qui passèrent la leur dans l'enfer des tranchées. Le texte suivant est celui de *Sibylle Azem*.



« En ces jours froids de janvier, la neige recouvre le sol, et le fracas des obus celui des chants de la nature et des hommes. Dans cette infernale et lancinante symphonie, l'humanité ne perce plus que sous la forme de râles ou de cris... Ces morts en devenir sont des pères, des frères, des fils, dont la disparition jettera le voile noir du deuil sur des familles entières.

Mon cœur est gelé comme mes doigts, crispés sur la gâchette ; et nous ne comptons même plus sur la chaleur d'une bonne soupe pour les réchauffer. Froide et sans saveur, elle a le goût de la terre. Le vin en revanche coule à flots, comme on en donnerait aux cochons... avant de partir à l'abattoir. Charogne et sang séché, tel est le parfum de la guerre, ce que respirent nos poumons quand ils ne sont pas brûlés par les gaz.

Mais quelle était donc l'odeur de ton parfum ?

Ma belle Juliette, je suis devenu imperméable aux belles choses.

Jadis opposé à la peine de mort, dorénavant, je tue. Je tue sans jugement, sans raison... et si dans un accès de lucidité je refusais, alors c'est moi qui serais tué : 12 balles dans la peau, par la France et pour l'exemple.

Impitoyable mécanique, qui broie les consciences, les sentiments ou comment l'horreur devient banalité...

Où est donc passé cet homme qui portait en terre le premier camarade tué, mains tremblantes et les yeux embués de larmes ?

Celui qui te parle aujourd'hui est capable d'abattre un homme de sang froid en le regardant dans les yeux, alors même que ce dernier implore miséricorde.

Cette scène s'est déroulée hier.

Maudite soit la guerre, celle qui m'a pris mon âme et enlevé l'homme que tu aimais.

Celui-là ne reviendra jamais.

Adieu »

Guillaume Pujol

LES ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes



Le bilan de l'année 2021 est mitigé, car très impacté encore par la pandémie de Covid. Mais depuis 2 ans très compliqués, nous avons réussi à faire quelques manifestations.

La fête locale au mois de septembre (sur une seule journée), avec la tournée des gâteaux et le petit concours de pétanque l'après-midi, ont malheureusement été les 2 seules activités que nous avons pu mettre en place. Ce fut malgré tout une bouffée d'air frais compte tenu de la conjoncture.

On a eu l'impression que tout allait bientôt redémarrer comme avant.

De plus, HALLOWEEN et le repas de la Mounjetado se sont déroulés sous les meilleurs auspices possibles. On ne peut que déplorer le manque de convives qui espérons-le s'explique par la fracture causée par cette épidémie, et non par le fait que le Cabanial devient un village dortoir !

On est persuadés que ces manifestations sont là pour renforcer le lien social entre voisines et voisins et Cabanialais.

En espérant vous revoir très vite et en nombre pour les activités du comité des fêtes de l'année 2022, on vous souhaite à toutes et tous, une très bonne année, santé, bonheur et bien évidemment Festive !

Julien BARZI

MIEUX VIVRE CHEZ SOI



La commune du Cabanial adhère à l'association Mieux Vivre Chez Soi, dont le siège social est implanté à Vendine, depuis sa création en 1994.

Fidèles au poste, les bénévoles de cette association essaient de faciliter la vie lorsque l'âge complique le quotidien. Ils accompagnent les familles dans les démarches et dans la gestion administrative pour le montage de dossiers divers, la mise en relation avec des aides à domicile lorsqu'elles travaillent en emploi direct et les déclarations liées à ces emplois. Leur rôle est aussi d'orienter les personnes vers les divers organismes.

Rester jeune le plus longtemps possible avec des ateliers gym, mémoire et informatique proposés pour maintenir l'autonomie et s'adapter aux nouvelles technologies.

Le jeudi, la halle de Vendine accueille aussi le groupe des aînés pour des jeux : belote, lotos et autres jeux de société.

Le bureau est ouvert les lundis, mardis et jeudis après-midi au 05 62 18 94 77 et un bénévole peut être joint tous les jours, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 06 64 22 09 74.

Isabelle Narcisse, secrétaire de mairie et secrétaire adjointe bénévole de l'association, vous accueille volontiers et vous renseigne.

Je remercie Madame LORTAL bénévole de cette association pour les informations.

Isabelle BRUNO

L'ACCA, La chasse : Une tradition rurale



Sur la commune du Cabanial, l'association communale de chasse agréée (ACCA) est riche de 25 membres. Elle est sans doute l'une des plus anciennes associations de la commune.

L'ouverture générale de la chasse est un temps fort de la vie rurale qui intervient traditionnellement le deuxième dimanche de septembre. Cette année, elle s'achèvera le 28 février 2022. Des battues pourront être organisées selon notre plan de chasse jusqu'au 31 mars 2022.

En Occitanie, la chasse a su perdurer et évoluer avec le temps, en fonction des attentes sociétales et des mutations réglementaires. Les quotas de prélèvement des animaux sont très stricts et imposent des suivis rigoureux et une connaissance pointue de la faune sauvage.

Encadrée par la fédération départementale des chasseurs, l'ACCA organise d'ailleurs et de manière régulière des opérations techniques de dénombrements de la faune sauvage.

Sur le territoire de la commune, la chasse s'exerce 4 mois dans l'année. Durant cette période automnale et hivernale, la chasse est autorisée uniquement les jeudis et dimanche et jours fériés.

L'ACCA précise par ailleurs que 10 % du territoire communal est classé en réserve de chasse et de faune sauvage. Sur ce secteur, la chasse n'est pas pratiquée, sauf en cas de nécessité exceptionnelle pour enrayer des situations de dégâts de gibier ou autres problèmes de cohabitation avec le grand gibier. Ces battues sont organisées dans le plus grand respect des règles de sécurité avec un balisage strict de zone de chasse.

Partageons la nature...

Nous avons la chance de vivre dans une nature agréable des paysages des coteaux du Lauragais. Notre commune n'échappe pas à ce privilège et tout un chacun, en fonction de ses centres d'intérêts, souhaite en profiter. C'est bien légitime !

Aussi, les bosquets, les chemins, les pâturages sont le lieu de nombreuses activités, en été, en hiver, essentiellement de jour mais aussi, parfois, de nuit. Toutes ces pratiques de nature, dont la chasse fait partie, ont une empreinte écologique qui impacte notre environnement.

La nature est un espace de tolérance commun à tous. La partager pour bien vivre ensemble sur notre territoire est une volonté affirmée de l'ACCA du Cabanial.

En cas de besoin, pour tous renseignements, ou si vous souhaitez découvrir la chasse et la nature, échanger ou simplement mieux nous connaître, l'ACCA reste à votre écoute et à votre disposition.

Eric SAZY

ETAT-CIVIL



Naissance

23 février 2021 VANCOLEN Noham

(Suite à l'autorisation de communication d'un acte d'état-civil)

LES ENTREPRISES ET LES COMMERCES



REMI.B Vente textiles Zone d'activité La Bartelle

Commander sur le site www.authentiquemode.com ou par tél au 07.86.16.25.44



AU PALAIS DES BONBONS lieu-dit « l'Abat-jour »

Tél : 06.10.88.66.39 www.aupalaisdubonbon.fr



François FAGET Travaux de maçonnerie 26 rue de la Serre

Tél : 07.68.19.36.35 francoisfaget28@gmail.com



BAGGI PEINTURE Peinture intérieure et extérieure, pose revêtement sols et murs

lieu-dit « La Plaine Basse »

Tél : 07.68.97.45.04 alexis.baggi@outlook.fr



LE COCHON RÉGALEUR Charcuterie Artisanale Zone d'activité La Bartelle

Tél : 05.61.20.19.96



ETS BARZI Ravalement de façades, enduits

lieu-dit « Villa Marc »

Tél : 09.77.33.20.08 / 06.80.01.23.99 barzi.marc@wanadoo.fr



LE CHANTIER DU PIN entreprise générale de second œuvre

Laurent TAILLANDIER

lieu-dit « Le Cuing »

Tél : 06.11.72.36.38 chantierdupin@orange.fr



ENTREPRISE VEMI vente installation et entretien matériel incendie

15 rue du Pech

Tél : 05.61.81.44.93



CAP FORMATION Préparation Concours (AVS / AMP / ME / ES/ EJE / AP / AS)

Sandrine FRAPPART lieu-dit « Le Cuing »

Tél : 06.23.40.65.47 <http://capformation.blogspot.fr>



TAPISSIER D'AMEUBLEMENT Laetitia CELANT

3, chemin du Moulis

Tél : 06.32.61.66.53 voltaire.ramponneau@gmail.com



J-M BEDEL animation

rue de la Mairie

Tél : 05.61.83.89.89 / 06.18.02.82.22 bedel.jean_michel@yahoo.fr

**PSYCHOLOGUE Alexandrine MAIA**

23 rue du Pech

Tél : 05.61.80.74.41 / 06.50.06.63.85 almeidamaia.alexandrine@neuf.fr

C2 Mecanique

C2 MECANIQUE - GARAGE DE MECANIQUE AUTOMOBILE

La Gare

Sur rendez-vous uniquement au 06 32 79 06 72.

**LES FEES DE BEBE**- Création textile d'articles de puériculture, retouches simples et articles évènementiels (boîtes à dragées personnalisées, marques places ...)lesfeesbebe@outloo.fr / www.lesfeesbėbė.fr**ASSISTANTE MATERNELLE AGREE Isabelle MARSANNE**

Lieu-dit « La Bartelle »

Tél : 06.18.07.78.91 isabellemarsanne3@gmail.com**E.H.P.A.D LA VENDINELLE**

Lieu-dit « La Bartelle »

Tél : 05.61.24.83.00

Merci de vous faire connaître auprès de la mairie si vous voulez apparaître dans notre prochaine édition

Liste non exhaustive

NUMEROS UTILES

SANTE : Après 20h, si votre cas est bénin **CONTACTEZ LE 3966**, si votre cas est plus grave, **CONTACTEZ LE 15**

GENDARMERIE DE CARAMAN:

Avenue de Villefranche - 31460 Caraman
Tél: 05 62 18 70 10 ou 17 en cas d'urgence

CASERNE DES POMPIERS DE CARAMAN:

Chemin de Bourguèzes - ZA du Colombier - 31460 Caraman
Tél: 05 61 34 79 00 ou 18 en cas d'urgence

ENEDIS

Pour une coupure d'électricité:
Tél: 09 72.67.50.31 (disponibles 24h/24)

RESEAU31 / SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

3, rue André Villet - ZI Montaudran - 31400 Toulouse
Tél: 05 61 17 30 30
Horaires public : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Centre d'exploitation de la Montagne noire - MAUREVILLE - Tél : 05.62.18.62.62 maureville@reseau31.fr



DEFIBRILLATEUR sous le porche rue de la Mairie

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM):

Rue des sports - 31460 Caraman
Tél: 05 82 95 81 61 / 06 85 29 25 95
Mail: ram.tdlnord@terres-du-lauragais.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU LAURAGAIS

73, avenue de la Fontasse
31290 Villefranche de Lauragais
Tél : 05 31 50 45 50
Mail: accueil@terres-de-lauragais.fr

ASSISTANT SOCIAL

Sur rendez-vous (antenne de Caraman) auprès du secrétariat
de la Maison des Solidarités de Villefranche de Lauragais
Tél standard : 05.62.71.49.60

DECHETERIES DU TERRITOIRE

Revel : du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h50 Tél : 05 62 71 32 91

Caraman : du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h Tél : 05 61 81 43 79

Puylaurens : mardi, jeudi, samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h Tél : 05 63 59 12 29

RENOUVELLEMENT CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT**Mairie de REVEL**

20, rue Jean Moulin

31250 REVEL

Sur rendez-vous au 05.62.18.71.40

INFOS**FAITES-vous connaître !**

Vous arrivez dans la commune, vous venez d'avoir un enfant, Présentez-vous. Cela n'est pas une indiscretion mais nous évite des erreurs de communication.

De préférence, venez avec votre livret de famille.

**Recensement des jeunes citoyens**

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre **recensement citoyen** à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. Veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie.

**DEMARCHES D'URBANISME EN LIGNE** (possible à partir du 1^{er} janvier 2022)

Conformément à la réglementation, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Rendez-vous sur : <https://gnau31.operis.fr/terresdulauragais/gnau>

Animaux domestiques : arrêté municipal pour la divagation des animaux n° 2021-04

Il est défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls, laisse obligatoire ; le non-respect sera sanctionné par une amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe, 38 € maximum

**Lutte contre les bruits de voisinage : arrêté municipal n° 2021-03**

Rappel des horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Entretien des trottoirs et des caniveaux

Chacun à l'**obligation** d'entretenir son trottoir et son caniveau. Il est rappelé que, au titre du droit des habitations, chacun est responsable de l'entretien du trottoir et du caniveau devant son logement. Il incombe donc à chacun de s'assurer de leur propreté en les nettoyant et en les désherbant régulièrement (mauvaises herbes, détritus, crottes de chiens...)



SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert au public les mardis de 14h à 18h30 et jeudis de 17h à 19h

Tel : 05.61.83.12.59

mairie.cabaniel@wanadoo.fr

Site internet : mairie-le-cabaniel.fr

